PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU MERCREDI 24 FEVRIER 2010

*****

L'an deux mil dix, le vingt quatre du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix huit février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

ETAIENT PRESENTS :
M. PIERRAT André, Maire
MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, Adjoints
MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, M. COLIN Hubert, MANGIN Stéphanie, THOMAS Joël, SERRIER Michel, FETET Coralie, LAGARDE Danielle, ABEL Jacqueline, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :
MM. JEANGEORGES Sébastien, AUBRY Chantal, LABOUREL Patrick.

ABSENTE ET EXCUSEE AYANT DONNE POUVOIR :
Mme BAHI Najate ayant donné pouvoir à Mme VINEL Isabelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FETET Coralie est élue secrétaire de séance.

*****

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

I- REGIME INDEMNITAIRE

a) PRIME DE SERVICE FILIERE MEDIO-SOCIALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant du crédit global prévisionnel 2010 à **1 401,52 €.**

b) PRIME DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du maintien de la prime de fin d'année au Personnel Communal sur la base du montant de l'année précédente actualisé suivant les augmentations de salaire de la fonction publique qui interviendraient au cours de l'année 2010.

c) PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Monsieur le Maire rappelle que cette prime avait été attribuée depuis plusieurs années mais que le mode de calcul ayant changé par décret du 15 décembre 2009, il y a lieu de délibérer afin de fixer par grade le taux de base dans la limite des taux annuels fixés par ce décret.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres :

- FIXE comme suit, pour le cadre d'emploi des techniciens supérieurs le taux de base à 1 200 € annuels, le montant de l'enveloppe budgétaire à **1 200 €.**

*****

II- PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire donne lecture des participations syndicales et contributions qui lui sont parvenues pour l'année 2010.

Il précise que, cette année, celle du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses Vallées englobe la participation à la P.A.I.O. qui était précédemment séparée (0,66 € par habitant). Il indique que l'augmentation de participation vient également de l'augmentation du coût du projet d'installation des bornes touristiques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE D'INSCRIRE AU BUDGET 2010 les participations ci-après :

  ↳ SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES ..... **8 331,54 €**

  ↳ SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ..... **90,00 €**

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil du montant de la contribution communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour 2010 à savoir : **117 560,67 €.**

*****

III- DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIVUIS

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du Conseil Municipal de Monsieur LACOTE Bernard pour des motifs très personnels.

Monsieur le Maire explique au Conseil que Monsieur LACOTE était délégué suppléant au SIVUIS et qu'il y aurait donc lieu de procéder à la désignation à bulletin secret d'un nouveau délégué suppléant. Il demande donc s'il y a des candidats ; il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

- Monsieur Martial VUILLEMIN est élu, à l'unanimité des votes, délégué suppléant de Monsieur LABOUREL

*****

IV- DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE DOGNEVILLE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SDANC)

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Comité Syndical du SDANC a accepté la demande d'adhésion de la Commune de DOGNEVILLE et qu'il y a lieu que le Conseil Municipal se prononce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable à l'adhésion de la Commune de DOGNEVILLE au SDANC.

*****

V- DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES (SMDEV)

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Comité Syndical du SMDEV a accepté la demande d'adhésion de la Commune de DAMBLAIN et qu'il y a lieu que le Conseil Municipal se prononce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable à l'adhésion de la Commune de DAMBLAIN au SMDEV au 1/04/2010.

*****

VI- AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire expose que la Commune, par l'intermédiaire de son Maire, ayant été citée à comparaître auprès du juge de proximité par un administré, il y aurait lieu de l'autoriser à ester en justice pour représenter la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- AUTORISE le Maire à ester en justice pour le compte de la Commune.

*****

VII- REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose que, suite à une demande d'occupation du domaine public à l'année (1 soir par semaine) par un 2ème vendeur de pizza, il y aurait lieu de fixer le montant d'une redevance annuelle pour ces occupations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- FIXE le montant de la redevance annuelle à régler par chacun des occupants à **120,00 €**, règlement semestriel à terme échu.

*****

VIII- PROGRAMME DE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2010

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du programme estimatif de travaux éclairage public 2010, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE le programme de travaux éclairage public

- DEMANDE à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet.

*****

IX- PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et M. ABEL Thierry, Adjoint à l'urbanisme et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et fixe les modes de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de cette élaboration.

*****

X- AVIS SUR IMPLANTATION DE LA C.C.I. DE REGION A NANCY

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la C.C.I. des Vosges relative à leur choix sur l'implantation de la C.C.I de région à NANCY et des arguments motivant ce choix.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre) :

- ADHERE au choix du site de NANCY pour l'implantation de la C.C.I. de région.

*****

XI- PROGRAMME D'ACTIONS EN FORET COMMUNALE EXERCICE 2010

Après avoir pris connaissance du programme d'actions en forêt communale proposé pour l'exercice 2010, le Conseil Municipal :

- DECIDE l'inscription de **10 590 € H.T.** pour ce programme dont :

  - **4 860,00 €** en investissement
  - **5 730,00 €** en fonctionnement

- DEMANDE à l'ONF de présenter un devis pour ces travaux, ainsi qu'une convention de maîtrise d'œuvre.

- DIT qu'en ce qui concerne l'entretien du parc, il est décidé de différer la décision.

*****

XII- AUTORISATION SIGNATURE DES MARCHES D'ASSURANCES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres avait été réalisé pour le marché d'assurances de la Commune. Il indique les décisions d'attribution de la commission d'appel d'offres et souligne l'économie non négligeable réalisée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer les marchés d'assurances attribués par la commission d'appel d'offres.

*****

XIII- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une subvention de **50,00 €** à la M.F.R. de SAULXURES pour 1 élève d'ELOYES

- DECIDE, à titre exceptionnel, de verser, par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France, la somme de **500,00 €** au profit des sinistrés d'HAÏTI.

*****

XIV- REMBOURSEMENT SINISTRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'indemnisation du sinistre d'une barrière par un transporteur pour un montant de **207,08 €.**

*****

XV- ANTENNES-RELAIS

Monsieur le Maire expose qu'il est saisi d'une demande de l'opérateur de téléphonie mobile ORANGE pour l'implantation d'antennes relais.

Monsieur le Maire soumet au Conseil un projet de délibération qui propose de différer sa décision dans l'attente des résultats de l'expérience nationale menée dans 16 villes pilotes dont STRASBOURG, à la suite du grenelle des ondes du printemps 2009 et consistant à réduire la puissance admise à 0,6 volts mètre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de différer la décision dans l'attente des résultats de l'expérience nationale.

*****

XVI-DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire informe le Conseil des documents signés dans le cadre de sa délégation :

- Contrat de lavage et désinfection des réservoirs du 12 janvier 2010 AQUA MAINTENANCE pour un montant de **2 160,00 € H.T.** + les prélèvements pour un montant de **516,00 € H.T.**

- Avenant n° 1 du 14 janvier 2010 avec SOGREAH de **2 990,00 € H.T.** (suite à erreur sur linéaire réseau)

- Contrat assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration du 21 janvier 2010 avec IRH Ingénierie Conseil pour l'exercice 2010 pour un montant de **3 424,00 € H.T.**

*****

XVII- INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil du nombre d'heures pour les enfants d'Eloyes ayant fréquenté la crèche « Sucre d'Orge » à Pouxeux en 2009 : **8 249 heures** soit **22,75 %** du nombre total de l'activité de la crèche.

- Cantine : Il est constaté un nombre croissant de tickets vendus depuis 2004.

Plus de question à l'ordre du jour,

La séance est levée à 23 h 15 mn.

Le Maire,

André PIERRAT

LC/MFA – le 1er mars 2010